

CONSTITUTIONS D'EUROPE CENTRALE, ORIENTALE ET BALTE

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Paris 1995

25961

Document incomplet sur OLIS

Incomplete document on OLIS

Copyright OCDE, 1995

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles doivent être adressées à : M. le Chef du Service des publications, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les idées exprimées dans la présente publication ne représentent pas les avis officiels de la Commission, des pays Membres de l'OCDE ni des pays d'Europe centrale et orientale participant au Programme.

LE PROGRAMME SIGMA

Le Programme SIGMA -- Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion dans les pays d'Europe centrale et orientale -- est une initiative conjointe du Centre de l'OCDE pour la coopération avec les économies en transition et de la CE/PHARE, financée principalement par CE/PHARE. L'OCDE et plusieurs pays Membres de l'OCDE fournissent également des ressources. SIGMA soutient les efforts de réforme des administrations publiques déployés en Europe centrale et orientale.

L'OCDE -- Organisation de Coopération et de Développement Economiques -- est une organisation intergouvernementale réunissant 25 démocraties à économie de marché avancée. Le Centre transmet les conseils et l'assistance de l'OCDE concernant les problèmes économiques les plus divers aux pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique engagés dans des réformes. CE/PHARE fournit des aides financières pour soutenir ses partenaires d'Europe centrale et orientale jusqu'au stade où ces pays sont prêts à assumer les obligations de Membre de l'Union Européenne.

Créé en 1992, SIGMA relève du Service de la gestion publique de l'OCDE (PUMA). Le PUMA fournit des informations et des analyses d'experts de la gestion publique aux décideurs des pays Membres de l'OCDE et facilite les contacts et les échanges d'expériences entre responsables de la gestion du secteur public. Par l'intermédiaire du PUMA, SIGMA offre à onze pays les précieuses connaissances techniques accumulées au cours de nombreuses années d'étude et d'action.

Les gouvernements participants et le Secrétariat de SIGMA collaborent d'une façon flexible afin de créer des programmes de travail conçus pour rendre les gouvernements mieux à même d'améliorer la gestion publique conformément à leurs priorités propres et à la mission de SIGMA. Cette initiative fait appel à un réseau de responsables expérimentés de l'administration publique pour fournir des services de conseil et une analyse comparative des différents systèmes de gestion. Par ailleurs, SIGMA collabore étroitement avec d'autres donneurs internationaux afin de promouvoir la réforme administrative et la démocratie.

Dans tous ses travaux, SIGMA s'emploie en priorité à faciliter la coopération entre les gouvernements. A cette fin, SIGMA accorde notamment un soutien logistique à la formation de réseaux rassemblant les praticiens de l'administration publique en Europe centrale et orientale et leurs homologues des pays Membres de l'OCDE.

Les activités de SIGMA se répartissent entre six domaines : réforme des institutions publiques, gestion de la formulation des politiques, gestion des dépenses, gestion des services publics, supervision administrative et service d'information.

PRÉAMBULE

La série des Documents SIGMA est une nouvelle série de rapports spécialisés établis à titre de contribution aux travaux de SIGMA en Europe centrale et orientale et axés sur des problèmes particuliers de gestion publique tels que le contrôle des dépenses, la supervision administrative, la coordination interministérielle et la gestion des services publics.

Constitutions d'Europe centrale, orientale et balte constitue le deuxième rapport dans la série des Documents SIGMA, série qui a débuté en 1995 avec le lancement de *Un corps de cadres supérieurs de l'administration centrale : la mise en place d'un système de gestion pour la haute fonction publique dans les pays d'Europe centrale et orientale*.

Ce numéro dans la série représente le chapitre d'introduction du recueil intitulé *Constitutions d'Europe centrale, orientale et balte* ; il a été édité par la Documentation française qui nous a accordé le droit de le reproduire dans son format original¹. SIGMA met donc ce rapport, écrit par le Professeur Michel Lesage, gratuitement à la disposition des praticiens de l'administration publique des pays d'Europe centrale et orientale.

Derry Ormond
Chef du Service de la gestion publique, OCDE

1. Ce document est également disponible en anglais dans la même série sous le titre "*Constitutions of Central and Eastern European Countries and the Baltic States*" -- la traduction anglaise ayant été assurée par les soins de SIGMA.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 9 |
| I. Les États de l'Europe centrale, orientale et balte et l'Europe | 10 |
| 1. Les conditions de la reconnaissance | 10 |
| 2. L'établissement de nouvelles règles constitutionnelles | 11 |
| 2.1. Transformation politique et changement constitutionnel | 11 |
| 2.2. Révision de la constitution ou élaboration d'une nouvelle constitution | 12 |
| 2.3. La voie du Conseil de l'Europe : élection, constitution, élections libres | 13 |
| II. La constitution, instrument de la transition | 15 |
| 1. La transformation des régimes : la répudiation du modèle soviétique | 15 |
| 1.1. Le pouvoir politique : la démocratie pluraliste | 15 |
| 1.1.1. La répudiation du rôle dirigeant du Parti et la primauté de l'élection | 15 |
| 1.1.2. La séparation des pouvoirs | 15 |
| 1.1.3. L'autonomie locale | 15 |
| 1.2. Le pouvoir économique : la réduction de l'emprise de l'État | 16 |
| 2. L'État de droit et les libertés publiques | 17 |
| 2.1. L'État de droit | 17 |
| 2.1.1. Le principe de constitutionnalité : les Cours constitutionnelles | 17 |
| 2.1.2. L'indépendance du pouvoir judiciaire | 19 |
| 2.1.3. Le principe de légalité | 19 |
| 2.1.4. Droit interne et droit international | 19 |
| 2.2. Les droits et libertés | 20 |
| 2.2.1. Les droits et libertés des citoyens | 20 |
| 2.2.2. Le statut des minorités nationales et ethniques | 21 |
| III. L'équilibre des pouvoirs | 21 |
| 1. Le Parlement | 22 |
| 1.1. La structure du Parlement : monocamérisme et bicamérisme | 22 |
| 1.2. La durée des sessions du Parlement | 23 |
| 1.3. Les modes de scrutin | 23 |
| 2. Le Gouvernement responsable | 23 |
| 2.1. La formation du Gouvernement | 23 |
| 2.1.1. Le chef du Gouvernement | 23 |
| 2.1.2. Les ministres | 24 |
| 2.2. La mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement | 25 |
| 2.3. Le droit de dissolution | 25 |

| | | |
|--------|--|----|
| 3. | Le chef de l'État : le Président | 25 |
| 3.1. | L'élection présidentielle | 25 |
| 3.2. | Les attributions présidentielles | 26 |
| 3.2.1. | Les attributions visant à permettre le fonctionnement régulier des institutions | 27 |
| 3.2.2. | Les attributions en matière de sécurité, défense et relations internationales | 27 |
| 3.2.3. | Les relations avec le Gouvernement | 27 |
| 3.3. | La responsabilité du Président | 28 |
| IV. | Le référendum et la révision de la Constitution | 29 |
| 1. | Le référendum | 29 |
| 2. | Les procédures de révision des constitutions | 30 |
| 2.1. | Le statut des dispositions de la Constitution : unité et diversité | 30 |
| 2.2. | Rigidité et flexibilité de la Constitution : majorité qualifiée à l'assemblée et référendum | 30 |
| V. | Conclusion | 31 |
| | Tableau 1. L'adoption des constitutions | 12 |
| | Tableau 2. Le Conseil de l'Europe et les États de l'Europe centrale, orientale et balte | 14 |
| | 2.a. Le statut des quinze États | 14 |
| | 2.b. Les États membres | 14 |
| | 2.c. Les États ayant le statut d'invité spécial | 14 |
| | Tableau 3. Attributions des Cours constitutionnelles | 18 |
| | Tableau 4. La composition des Parlements | 22 |
| | Tableau 5. L'élection du chef de l'État | 26 |
| | Tableau 6. Motifs et procédures de mise en jeu de la responsabilité du Président | 28 |